

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise

Restauration de l'ancienne Sambre au Nouvion en Thiérache



compte rendu n° 3

réunion du 08 09 2016

Rédacteur : Jérôme LINDEKENS

Version du document : 1

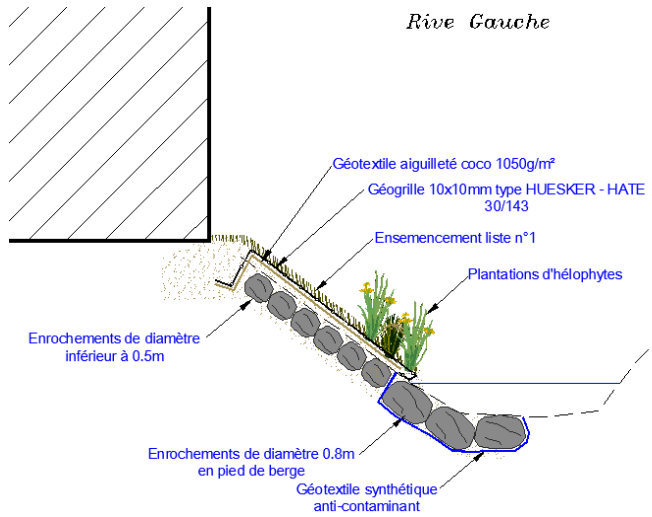
Diffusé le : 13/09/2016

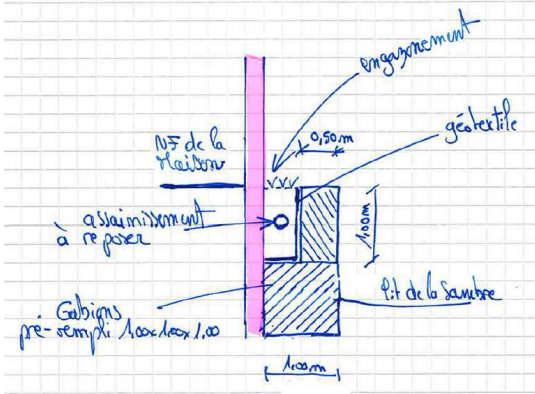
Titre / société	Abré.	Noms	Tel	Fax	Mail	P	A.E.	A.N.E.	A.C.	D.	Procha in rdv
MAITRISE D'OUVRAGE											
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise	MO	Mr Geoffrey PACAUD	03 23 20 36 74	03 23 20 36 76	union-des-syndicats@griv.fr		X			X	X
		Mr Guillaume FELZINGER				X				X	
SIABOA	SIA	Mr José DUDIN	06 70 05 31 52		syndic.siaboa@akeonet.com	X				X	X
		Mr Raymond PREDHOMME				X					X
		Mr Guy MAILLET									X
COMMUNE											
Adjoint à la mairie	COM	Mr Jean Pierre CHIMOT			jeanpierre.chimot@sfr.fr	X					X
Adjointe à la mairie	COM	Mme Roselyne CAIL				X					X
Service technique		Mr Francis DURAND			francisdurand@lenouvion.com	X				X	X
MAITRISE D'ŒUVRE											
Verdi Ingénierie Picardie	MOE	Jerome LINDEKENS	03 23 05 72 41 06 89 82 29 96	09 72 13 45 60	jlindekens@verdi-ingenierie.fr	X				X	X
ENTREPRISES											
TITULAIRE DES TRAVAUX											
IDverde	IDV	Christophe BRUYERRE	03 27 67 58 09 06 76 86 68 43	03 27 67 58 33	Christophe.bruyerre4@orange.fr	X				X	X
		Mr Laurent RICQUE	03 27 21 71 00 06 76 12 83 29		Laurent.ricque@idverde.com		X			X	
PROCHAINES REUNIONS											
N°	DATE	HEURE	LIEU	OBJET		CONVOCAION					
4	15/09/2016	14h00	Site des travaux	Avancement des travaux		Cf. tableau ci-dessus					

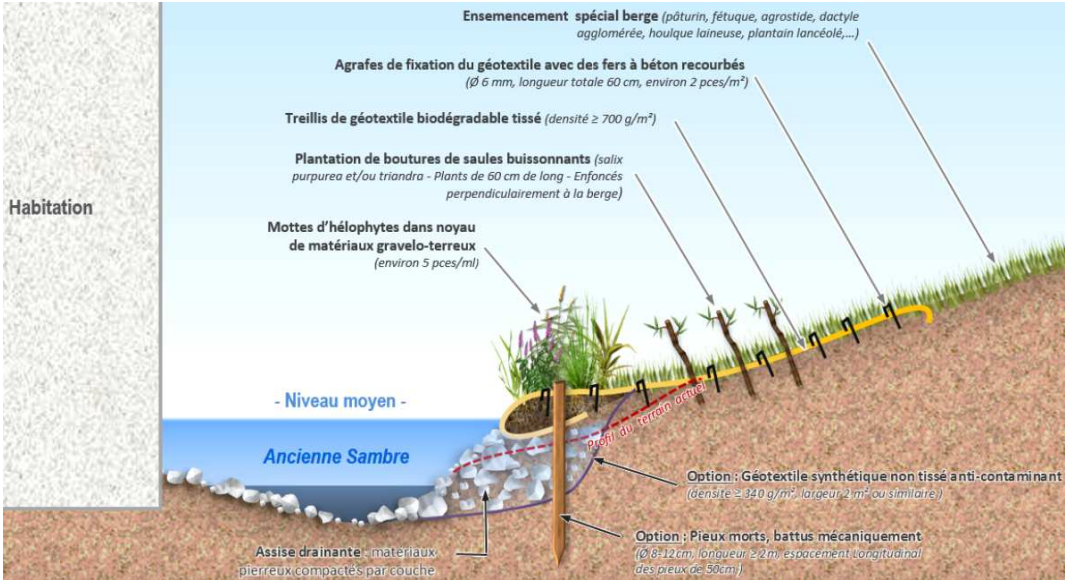
Le compte-rendu de chantier est considéré comme accepté sans réserve s'il n'a pas fait l'objet d'observation écrite avant ou pendant le rendez-vous de chantier suivant.

R1 : premier rappel, R2 : deuxième rappel, R3 : troisième rappel. A l'issue du 3ème rappel, la relance est faite par courrier ; PM : Pour Mémoire

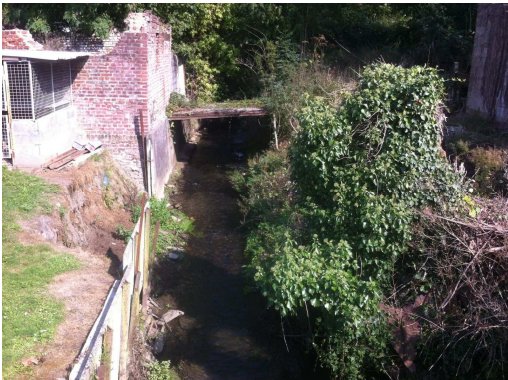
P : Présent
A.E. : Absent excusé
A.N.E. : Absent Non Excusé
A.C. : Absence Cumulée
D. : Diffusion

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
Etat administratif			
MO	Notification le 07/07/2016 Période de préparation 1 mois Délai de réalisation des travaux : 6 mois		
MOE	OS n°1 de démarrage de la période de préparation des travaux au 22/07/2016 OS n°2 de démarrage des travaux à réaliser au 02/09		MO IDV
Planning / Avancement			
MOE	Nettoyage des berges en cours du pont de la rue André Ridders jusqu'à l'impasse de la place de la république		TOUS
Documents remis			
IDV	Planning Travaux Demandes d'agrément		MOE
Documents à fournir			
MOE	Chiffrage en plus et en moins des adaptations demandées. Rappel du 09/09	15/09	IDV
MOE	Copie du constat d'huissier à remettre au MO		IDV
Points Validés			
MOE	IDVERDE propose de créer les banquettes végétalisées à l'aide d'une natte biodégradable en fibres de coco, plantée d'hélophytes. Ce procédé déjà réalisé sur un autre chantier a été accepté par le MO.	27/07	IDVERDE MO
MOE	Au niveau du profil n°4, coté rive gauche le long de la maison il était prévu 4 boudins ensemencé et planté d'hélophytes. Sur cette portion il a été décidé de réaliser un enrochement au pied de la maison n°18 de la rue du rejet suivant le croquis ci-dessous. 	27/07	IDVERDE MO

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	Le procédé qui consistait à réaliser 4 boudins ensemencés et plantés d'hélophytes n'est pas adapté le long de la maison cf. photo ci-dessous.  Nous proposons de réaliser à la place la mise en place de Gabion suivant croquis ci-dessous. 		IDV MO
MOE	MO demande à IDVERDE de ne pas réaliser à partir du TD15 et TG9 jusqu'en amont de la Sambre les bouturages et les plantations d'hélophytes dans les zones où il est indiqué : • Bouturage (1u/ml) et entretien préalable • Bouturage en poquet (5u/5ml) et entretien préalable • Plantations d'hélophytes (3u/ml) et entretien préalable		IDV MO

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	MO souhaite réaliser la partie amont qui n'était pas initialement prévu dans les travaux notamment en : - Nettoyant la Sambre de ses détritits cf. photo ci-dessous  - Aménageant la rive gauche suivant plan type ci-dessous 		IDV MO
COM	La commune propose à l'entreprise : - d'installer sa base vie au niveau de la Place de la République. A cause du plan Vigipirate la base vie n'a pas pu être réalisée à l'endroit prévu. - de stocker ses déblais et ses matériaux à côté de l'ancienne Gare. La commune demande à l'entreprise de prendre contact avec les riverains de l'ancienne Sambre avant d'intervenir au droit de leur propriété. Rappel		IDV MO

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	Traçage au sol pour la reprise de la banquette rive droite en aval de l'aménagement (Cf. Photo ci-dessous)  La banquette d'hélophytes à créer rive gauche démarra du nu du pont de la rue André Ridders (RD26) A l'approche du pont la banquette sera évasée pour que l'ancienne Sambre ait le passage de toute la section du pont.		IDV
MOE	Le niveau haut des banquettes sera réalisé à + ou - 20cm du niveau d'eau actuel de l'ancienne Sambre.		IDV
MOE	Les souches présentes sur les berges seront arasées à - 20cm du TN. 		IDV
MOE	Les saules de gros diamètre seront étêtés		IDV
MOE	Le MO attire l'attention sur le nettoyage du chantier qui doit être réalisé à l'avancement. Il demande aussi de faire attention que les branches de la renouée du Japon soient ramassées au plus vite.		IDV
MOE	Le lit du cours d'eau sera nettoyé de tout débris étrangers au milieu naturel.		IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	Le nappage d'enrochement existant prévoit le nettoyage, réagencement des blocs et mise en œuvre de complément. 		
MOE	Marquage au sol a été réalisé entre la fin du mur en Gabion à poser et du soutènement en boudins à réaliser.  L'entreprise devra réaliser un sondage au niveau de l'habitation pour se prévaloir de tout problème. Lors de la pose des Gabions, l'entreprise devra assurer la continuité du rejet des EU de l'habitation vers le domaine public.		IDV
MOE	La Passerelle qui débouche sur un mur sera déposée. 		IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	La commune prend contact avec le propriétaire du bâtiment de la photo ci-dessous pour : • assurer la sécurité des riverains • se dégager de toute responsabilité lors de la réalisation des travaux d'aménagements 		COM

Points à valider lors de la prochaine réunion			
MOE	Avancement des travaux		TOUS

Sans remarques de la part des participants durant 6 jours, ce compte rendu devient contractuel.